

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2023-121

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur GUEZENEC David, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise CISE TP sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et le stationnement **route de Vaux sur Aure** à l'occasion de travaux pour la création branchement EU,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **21 au 22 mars 2023**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux roues **s'effectuera en alternée par feux tricolores du 21 au 22 mars 2023** :

- Route de Vaux-sur-Aure, entre le numéro 22 et 25, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues **sera interdit du 21 au 22 mars 2023** :

- Route de Vaux-sur-Aure, face au numéro 5, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CISE TP.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le seize mars deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENEC
Responsable du Centre Technique Municipal

